



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 03/09/2020

Tour de France 2020 Une fête populaire sous le sceau de la sécurité

C'est dans un contexte inédit marqué par l'épidémie de Covid-19 que se tient la 107^e édition du Tour de France. Elle fera étape dans la Vienne pendant deux jours : les 9 et 10 septembre prochains. Les cyclistes traverseront 13 communes et parcourront 72 km alors que la période estivale touche à sa fin et que les écoles ont repris.

Pour la préfète de la Vienne, les enjeux de sécurité, de circulation et d'information de la population sont donc primordiaux.

Au cours de ces deux jours de festivités, les services de l'État et les collectivités seront pleinement mobilisés au côté de l'organisateur A.S.O. (Amaury Sport Organisation).

LE VIRUS COVID-19 CIRCULE TOUJOURS

Dans le contexte de la circulation du COVID-19, plusieurs dispositions ont été prises afin d'assurer la sécurité sanitaire des coureurs et du public qui souhaiterait être présent sur le parcours et dans les villages « départ » et « arrivée ».

A.S.O. a prévu le déploiement d'agents de prévention qui s'assureront de la mise à disposition de matériels et produits contribuant au respect des précautions sanitaires, tels que le gel hydro-alcoolique, et sensibiliseront coureurs et spectateurs aux gestes barrières dans les villes et villages étapes.

Sur l'ensemble des deux étapes, le plafond d'une présence simultanée de 5 000 personnes sera respecté.

La préfète a pris un arrêté rendant obligatoire le port du masque de protection pour toute personne de onze ans et plus :

- Aux abords immédiats du parcours à compter du passage de la caravane publicitaire et jusqu'au passage du véhicule de fin de course :
 - Le mercredi 9 septembre pour les communes de Boivre-la-Vallée, Béruges, Quinçay, Vouneuil-sous-Biard, Biard et Poitiers
 - Le jeudi 10 septembre pour les communes de Chauvigny, Leignes-sur-Fontaine, Prinday, Sillars, Montmorillon, Saulgé et Lathus-Saint-Remy.
- Sur le site du village « arrivée » à Poitiers ainsi que sur le village « départ » à Chauvigny.

Contact presse

Cabinet de la préfète

Bureau de la communication

interministérielle

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE PASSAGE DU TOUR DE FRANCE

La préfète a pris un arrêté fixant les conditions de passage du Tour de France 2020 dans le département de la Vienne. La circulation sur les voies empruntées par le Tour de France sera interdite à tous les véhicules à minima 1h30 avant l'arrivée de la caravane publicitaire et 15 minutes après le passage du véhicule « fin de course ».

La préfecture de la Vienne appelle les automobilistes à anticiper leurs déplacements dans la mesure où le trafic sera fortement perturbé le long du tracé du passage du Tour de France. Des routes seront fermées à la circulation et des déviations seront mises en place.

La préfète a également pris un arrêté relatif au temps scolaire et aux préconisations à mettre en œuvre par les chefs d'établissements dans le cadre du passage du Tour de France. Ainsi, certains établissements (écoles, collèges et lycées), situés dans les communes de Poitiers et Chauvigny seront fermés, ou verront leurs horaires adaptés, le 9 septembre à Poitiers et le 10 septembre à Chauvigny.

Toutes les informations relatives aux enjeux de sécurité et de circulation sont disponibles sur le site de la préfecture de la Vienne :
<http://www.vienne.gouv.fr/Actualites/Tour-de-France-2020>

Contact presse

Cabinet de la préfète

Bureau de la communication

interministérielle

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers